



**POUR UN DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX
DES RÉGIONS RESSOURCES**



Mémoire

- **Du Conseil régional FTQ Saguenay-Lac-St-Jean**
- **Et du Conseil régional FTQ haut du Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais**

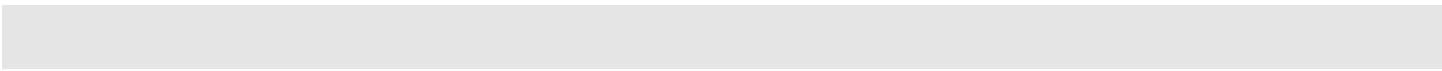
présenté au bureau des audiences publiques

sur l'environnement

concernant le projet d'aménagement hydroélectrique

de la Rivière Péribonka

**Jonquière
17 octobre 2003**



Conseil régional FTQ Saguenay–Lac-St-Jean

Conseil régional FTQ haut du Lac-St-Jean–Chibougamau-Chapais

100-2679, boul. du Royaume

Jonquière (QC) G7S 5T1

Téléphone : 418-699-0199

Télécopie : 418-699-7179

ftqsaglac@videotron.ca

Table des matières

Introduction	page 4
Prémisses	page 5
Stratégie sur les aires protégées et politique de l'eau	page 5
Recommandation 1	page 5
Droit de propriété	page 6
Rivières déjà harnachées	page 6
Recommandation 2	page 6
Besoins québécois	page 6
Recommandation 3	page 7
Création d'emplois	page 7
Recommandation 4	page 8
Retombées régionales en emplois récurrents	page 8
Recommandation 5	page 9
Fonds de compensation	page 9
Recommandation 6	page 10
Efficacité énergétique	page 10
Recommandation 7	page 11
Ligne de 161 KV	page 11
Recommandation 8	page 11
Méthylmercure	page 11
Recommandation 9	page 12
Conclusion	page 13
Sommaire des recommandations	page 14

Introduction

Nous voulons d'abord nous situer sur l'échiquier régional afin que vous saisissiez bien le poids de notre intervention.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ, est un organisme qui regroupe au-delà d'un demi million de membres syndiqués au Québec et par ses conseils régionaux et son représentant régional, elle regroupe au-delà de 25 000 membres syndiqués dans la région. Ceci en fait la plus grosse centrale syndicale autant au niveau provincial que régional. Nous représentons donc un échantillonnage important de la population de la région et plus particulièrement, la majorité des travailleurs et des travailleuses de la construction. On doit ajouter que le Fonds de solidarité (FTQ) est le bras financier de la FTQ et investit dans la création et la sauvegarde des emplois tant au Québec que dans la région du Saguenay—Lac-St-Jean—Chibougamau-Chapais.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir scruté l'étude d'impact à la loupe et encore moins d'avoir fait une étude exhaustive de ce projet. Toutefois, notre réflexion sur le sujet s'inscrit dans la poursuite de notre action pour trouver collectivement des moyens de sortir notre région de sa stagnation et ainsi contrer l'exode des jeunes tout en diminuant le nombre de prestataires de l'assurance-emploi en leur offrant non seulement des emplois temporaires mais surtout des emplois permanents et récurrents de qualité.

Prémisses

Suite à la fin du moratoire sur la construction de petites centrales privées au printemps 2001, nous avons établi des conditions favorables à la construction de celles-ci. Toutefois, comme aucun site ne rencontrait ces conditions, nous avons enregistré notre opposition à ces constructions lors des consultations régionales.

Nous avons adapté ces conditions à la situation du barrage sur la Péribonka. Nous vous les présentons en vous signifiant que nous serons en accord avec la construction du barrage sur la rivière Péribonka à la condition que certaines de nos exigences, que nous expliquerons subséquemment, soient rencontrées par le promoteur.

Stratégie sur les aires protégées et politique de l'eau

Stratégie sur les aires protégées

Les objectifs du gouvernement d'élever la superficie du territoire protégé à 8% d'ici 2005 nous apparaissent intéressants. C'est un pas dans la bonne direction, particulièrement avec la protection de la rivière Ashuapmushuan. Cette rivière devra garder sa virginité et être exempte de tout barrage autant public que privé. Nous considérons que le barrage de la Péribonka est une alternative rationnelle à l'harnachement de l'Ashuapmushuan

- **Recommandation 1**

Afin de protéger définitivement l'Ashuapmushuan de l'harnachement, nous recommandons qu'une partie des redevances allouées à la région par Hydro-Québec ou provenant de la fondation Hydro-Québec soit dédiée exclusivement à l'aménagement touristique de cette rivière afin de développer son potentiel récréotouristique et par le fait même créer de l'emploi régional.

Politique de l'eau

Une première étape a été franchie avec la nouvelle politique de l'eau. Nous attendons maintenant qu'un gouvernement courageux la transforme en loi.

Droit de propriété

Lors du débat public sur l'énergie au Québec en 1995, la FTQ avait clairement indiqué que suite à la nationalisation de l'électricité en 1963, aucune rivière ou barrage ne devrait être cédé pour exploitation à l'entreprise privée. Il s'agit du patrimoine national et celui-ci doit être exploité en totalité, prioritairement par Hydro-Québec ou par l'entremise d'une SOCOM en partenariat avec d'autres organismes publics représentant les citoyens et les citoyennes d'une communauté telle une MRC, une ville ou une municipalité.

Rivières déjà hamachées

Les dommages environnementaux nous apparaissent moins grands dans le cas d'une rivière telle que la Péribonka qui supporte déjà trois autres centrales hydroélectriques.

Toutefois, nous ne voulons pas sous-entendre qu'aucun préjudice environnemental ne sera causé suite à son développement. Celui-ci doit être intégré dans un processus de développement durable.

Une chute magnifique est située en amont du kilométrage PK180 (49° 45'W / 71° 11'N), dans les environs du pont actuel de la route R0251. Nous croyons que cette chute doit être conservée. Les nouveaux schémas d'aménagement des MRC auront un site touristique extraordinaire à exploiter après la réalisation du projet de barrage.

- **Recommandation 2**

Attendu que le projet de barrage est basé sur un système d'exploitation au fil de l'eau,

Attendu qu'il n'y aura pas de marnage,

Attendu que dans ces circonstances, le volume du réservoir n'est pas une donnée importante, sauf pour la hauteur de la colonne d'eau au barrage,

Nous recommandons que le promoteur, pour protéger la chute, étudie la possibilité de limiter l'accumulation d'eau en situant l'extrémité nord du réservoir, au kilomètre PK 180.

Besoins québécois

Nous constatons que les besoins québécois de consommation d'énergie électrique ne justifient pas le développement de nouveaux potentiels hydroélectriques.

L'exportation annuelle actuelle se situe entre 6 à 8 TWh et l'objectif d'Hydro-Québec est d'augmenter de 12 à 13 TWh. Ce qui fait dire à M. Caillé que pour doubler les exportations, il faudrait diminuer de moitié les exigences environnementales (*La Presse, 13 mai 2003*). Cette déclaration du PDG d'Hydro-Québec nous inquiète au plus haut point.

Attendu que ce potentiel représente des surplus qui seront exportés, nous vous soumettrons un peu plus loin des mesures de compensation d'emplois régionaux.

- **Recommandation 3**

Afin de soulager nos inquiétudes en ce qui a trait aux exigences environnementales, nous croyons qu'il faut être doublement prudent, particulièrement lorsqu'il s'agit de développer des sites potentiels pour l'exportation.

Nous recommandons que le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 9), article 2, 1) soit modifié pour inclure les centrales supérieures à 1MW plutôt que 5 MW.

Création d'emplois

Avec un taux de chômage régional frôlant les 12% dans la région, l'érection de cette centrale arrive à point. Depuis la fin des travaux de l'usine Alcan d'Alma, aucun autre projet régional d'envergure n'a vu le jour. Nos travailleurs et nos travailleuses de la construction doivent s'expatrier pour ne pas crever. Tel que stipulé dans les documents du promoteur, 2 500 années/personnes pourrait signifier, si tous les travailleurs et les travailleuses provenaient de la région, une diminution du taux de chômage de 1,5% au plus fort des travaux, dont l'impact serait majeur sur les travailleurs et les travailleuses de la construction pendant quelques années. Ce n'est pas négligeable.

Le savoir-faire, la compétence et l'expertise de la main-d'oeuvre régionale nous ont forgé une solide réputation dans la construction d'infrastructures, particulièrement dans la construction et la réfection de barrages tant pour Hydro-Québec que pour l'entreprise privée, et devraient nous avantager pour l'embauche des travailleurs et des travailleuses de la région. Toutefois, la clause de sous-traitance favorisant les entreprises locales et régionales, le morcellement des contrats à la hauteur du profil de nos entreprises régionales doit être exploitée au maximum. Ces procédures doivent s'appliquer aux entreprises locales, aux contrats d'approvisionnement

de biens et services ainsi qu'aux contrats de services professionnels sans oublier la communauté autochtone.

- **Recommandation 4**

Qu'un comité de relations de travail soit mis en place ayant pour objectif de maximiser l'embauche de la main-d'œuvre régionale. Ce comité serait formé de représentants de travailleurs et de travailleuses de la construction, d'Hydro-Québec et d'entrepreneurs.

Retombées régionales en emplois récurrents

Plusieurs emplois seront créés lors de la construction. Toutefois, selon le promoteur, seulement une vingtaine d'emplois permanents et récurrents survivront après la construction. Nous comprenons que ces emplois seront stationnés dans la région. C'est bien peu si l'on considère que les barrages privés d'Alcan, avec une puissance installée de 2 900 MW, génèrent 6 600 emplois régionaux, soit 2,25 emploi/MW. Elkem Métal Canada à Chicoutimi génère 75 emplois régionaux avec une puissance de 38MW, pour un rapport de 2 emplois par MW. Toutefois, Hydro-Québec, avec une puissance de 385 MW, ne créera que 20 emplois récurrents pour un rapport de ,05 emploi/MW. C'est 40 fois moins que l'Alcan et Elkem Métal. Nous trouvons que c'est bien peu compte tenu que nos richesses naturelles exploitées par ces compagnies, servent particulièrement à enrichir les actionnaires de ces compagnies. Par contre, ces compagnies paient des redevances, des taxes et des impôts à la région et à la province, ce qui n'est pas toujours le cas pour Hydro-Québec.

Nous voulons que nos ressources naturelles servent en priorité à développer notre région plutôt qu'à augmenter l'exportation énergétique sans créer d'emplois permanents. Tel qu'affirmé par le promoteur lors de la première partie des audiences, ces kilowatts seront exportés vers l'ouest et le sud. Ils serviront donc à créer de l'emploi, dans la deuxième et la troisième transformation ailleurs, alors que les forces vives de la région multiplient leurs interventions de toutes sortes pour aider la région à contrer l'exode des jeunes en créant des emplois récurrents.

Lors de la commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources à l'automne 2002, nous avons recommandé dans notre mémoire que le ministère des ressources naturelles transfère progressivement dans

la région la même proportion de ses effectifs que la production de redevances provenant de la région. Alors que nous générons 128 millions de dollars de redevances, seulement 58%, soit 74 millions de dollars, sont retournés dans la région. Le transfert dans la région d'effectifs provenant des grands centres urbains était demandé pour compenser les 54 millions de dollars manquants.

Nous constatons qu'une situation semblable sévit à Hydro-Québec. On constate qu'avec 3,8% de la population dans la région, seulement 2,3% des emplois d'Hydro-Québec (499) se font dans la région. On pourrait s'attendre à avoir la même proportion d'emplois que le pourcentage de la population. Ce qui représenterait pour la région, un ajout d'au-delà de 309 emplois supplémentaires. Donc, faute de créer plus d'emplois ou si peu après la construction sur la Péribonka, Hydro-Québec pourrait compenser en rapatriant des emplois en région. À titre de comparaison, la région de Montréal avec 25% de la population, obtient 38% des emplois.

- **Recommandation 5**

Nous insistons sur le principe que l'État doit jouer un rôle actif dans l'économie des régions et qu'il doit s'acquitter de sa responsabilité quant au développement et à la préservation du bien-être des populations régionales. Nous recommandons qu'Hydro-Québec s'engage, pour compenser le peu de création d'emplois permanents après la construction du barrage, à transférer graduellement de son centre administratif provincial ou utiliser la création de nouveaux emplois à caractère provincial, pour augmenter le nombre d'emplois de la société dans la région.

Fonds de compensation

Les ententes financières avec la communauté autochtone, les MRC et Hydro-Québec nous semblent prometteuses. C'est une étape vers la reconnaissance de compensations aux régions ressources. Attendu que l'électricité produite sera exportée vers l'ouest et le sud et servira à créer des emplois ailleurs qu'au Québec, ces compensations doivent être réglementées par le gouvernement et encadrées afin qu'elles ne servent pas à réparer des bouts de trottoirs mais

soient consolidées dans un fonds dédié exclusivement à l'appui au développement par la création d'emplois régionaux. Nous souhaiterions que des redevances soient attribuées au CRCDD, sa mission étant régionale et axée sur le développement et la création d'emplois plutôt que l'administration et la gérance d'un territoire.

- **Recommandation 6**

Qu'un fonds de compensation soit créé et administré par le CRCDD et que ce fonds soit dédié exclusivement à l'appui au développement par la création d'emplois régionaux.

Efficacité énergétique

Malgré l'abondance de ressources pour produire de l'électricité au Québec, nous croyons qu'il est nécessaire de favoriser les mesures d'efficacité énergétiques. Le ministre des Ressources naturelles de la faune et des parcs, M. Sam Hamad, a profité d'une intervention le 21 août 2003 devant des membres canadiens de l'ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers) pour rappeler que le gouvernement compte travailler à la fois au développement énergétique du Québec et à la recherche d'une plus grande efficacité énergétique. L'énergie économisée est celle qui coûte le moins cher à produire. Souvent, l'abondance mène à la gaspille. Hydro-Québec doit mettre en œuvre des mesures pour rationaliser, diminuer et rendre plus efficace notre consommation d'électricité. L'énergie sauvée par une modification des habitudes de vie, autant dans le secteur industriel que résidentiel permet d'éviter la construction de nouveaux barrages, particulièrement de petites centrales privées. Les projets d'économie d'énergie tels que ceux de Négawatts Production inc. devraient être élargis et mieux soutenus par Hydro-Québec. Les deux projets réalisés à Métabetchouan et Laval ont permis d'économiser respectivement 10% et 14% d'énergie dans le secteur résidentiel. Appliqué à la consommation annuelle de 158 TWh (rapport annuel HQ 2002), c'est 15,8 TWh supplémentaires qui deviendraient disponibles. Ces TWh représentent 4 fois la production du groupe des 36 petites centrales privées (425MW) que le gouvernement avait annoncé au printemps 2001. Donc, plutôt que de construire des petites centrales privées et détruire l'environnement, le MRN et son Agence de l'efficacité énergétique, tel que promis par le ministre Hamad, doit privilégier l'axe de l'économie d'énergie.

- **Recommandation 7**

Nous recommandons, dans une approche de gestion de l'énergie responsable, qu'Hydro-Québec accentue ses actions sur les moyens d'économie d'énergie. Que la société utilise l'expertise de la firme régionale Négawatts Production inc. pour optimiser l'utilisation de l'énergie électrique au Québec. Ce qui signifierait par ricochet, la création d'emplois régionaux.

Ligne de 161 KV

Même si la ligne de transport n'est pas éligible à être soumise au BAPE, la présentation du projet et l'examen de celui-ci aurait dû se faire simultanément avec le projet du barrage. Dans une optique d'évaluation globale d'un projet, nous considérons que la construction d'un ouvrage hydroélectrique et de sa ligne de transport d'énergie sont indissociables et auraient dû être faites conjointement.

- **Recommandation 8**

Nous recommandons que le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 9), article 2, k) soit modifié pour inclure les lignes et les postes de 69kV et plus.

Méthylmercure

La présentation par le promoteur le 17 septembre 2003 lors de la première partie des audiences suivie de celle de la Direction de la santé publique sur la contamination du poisson au méthylmercure suite à l'élévation du niveau d'eau, nous inquiètent. Nous souhaiterions que le BAPE scrute un peu plus en profondeur ce dossier de santé publique. Le promoteur nous a présenté une étude sur ses concentrations moyennes actuelles, sans égard à la taille du poisson et une prévision de consommation sans plus d'égard aux groupes vulnérables.

Selon le promoteur et le schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdeleine, le nouvel aménagement et la nouvelle gestion du plan d'eau attireront une augmentation de la pression de pêche sur ce territoire. Donc plus de prises et probablement de plus gros spécimens consommés par les sportifs. Ce qui nous inquiète, suite au rapport du DSP, ce sont les

concentrations maximales de certains poissons de grandes tailles et l'absence de considération pour les groupes vulnérables.

- **Recommandation 9**

Le suivi sur la teneur en mercure de la chair des poissons devrait s'étendre à l'ensemble des lacs du territoire et devrait s'accompagner d'un suivi sur une population de consommateurs de poissons.

Nous demandons au BAPE, avec la collaboration du DSP, de scruter ce dossier de santé publique plus à fond afin de rassurer la population et d'émettre des directives appropriées s'il y a lieu.

Conclusion

Les recommandations 1, 4, 5, 6, et 7 sont des incontournables et font partie des conditions essentielles à notre appui au projet de construction de l'ouvrage sur la Péribonka.

Les recommandations 2, 3, 8 et 9 sont importantes mais non essentielles à notre appui au projet. Toutefois, elles pourraient permettre une plus grande démocratie dans la présentation de projets de développements collectifs de nos ressources naturelles.

Le développement de nos collectivités est intimement lié au développement régional. L'économie des régions ressources étant fragile, elles doivent avoir les moyens de stabiliser et de développer leurs activités par des retombées multiples de leurs ressources naturelles et la capacité d'agir sur son propre développement.

Nous sommes confiants à l'effet que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement trouve parmi tous les mémoires et recommandations qu'elle aura entendus, des solutions novatrices qui réussiront à influencer Hydro-Québec et le gouvernement pour apporter les changements nécessaires afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens des régions ressources de vivre dans la dignité.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1**

Afin de protéger définitivement l'Ashuapmushuan de l'harnachement, nous recommandons qu'une partie des redevances allouées à la région par Hydro-Québec ou provenant de la fondation Hydro-Québec soit dédiée exclusivement à l'aménagement touristique de cette rivière afin de développer son potentiel récréotouristique et par le fait même créer de l'emploi régional.

- **Recommandation 2**

Attendu que le projet de barrage est basé sur un système d'exploitation au fil de l'eau,

Attendu qu'il n'y aura pas de marnage,

Attendu que dans ces circonstances, le volume du réservoir n'est pas une donnée importante, sauf pour la hauteur de la colonne d'eau au barrage,

Nous recommandons que le promoteur, pour protéger la chute, étudie la possibilité de limiter l'accumulation d'eau en situant l'extrémité nord du réservoir, au kilomètre PK 180.

- **Recommandation 3**

Afin de soulager nos inquiétudes en ce qui a trait aux exigences environnementales, nous croyons qu'il faut être doublement prudent, particulièrement lorsqu'il s'agit de développer des sites potentiels pour l'exportation.

Nous recommandons que le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 9), article 2, 1) soit modifié pour inclure les centrales supérieures à 1MW plutôt que 5 MW.

- **Recommandation 4**

Qu'un comité de relations de travail soit mis en place ayant pour objectif de maximiser l'embauche de la main-d'œuvre régionale. Ce comité serait formé de représentants de travailleurs et de travailleuses de la construction, d'Hydro-Québec et d'entrepreneurs.

- **Recommandation 5**

Nous insistons sur le principe que l'État doit jouer un rôle actif dans l'économie des régions et qu'il doit s'acquitter de sa responsabilité quant au développement et à la préservation du bien-être des populations régionales. Nous recommandons qu'Hydro-Québec s'engage, pour compenser le peu de création d'emplois permanents après la construction du barrage, à transférer graduellement de son centre administratif provincial ou utiliser la création de nouveaux emplois à caractère provincial, pour augmenter le nombre d'emplois de la société dans la région.

- **Recommandation 6**

Qu'un fonds de compensation soit créé et administré par le CRCD et que ce fonds soit dédié exclusivement à l'appui au développement par la création d'emplois régionaux.

- **Recommandation 7**

Nous recommandons, dans une approche de gestion de l'énergie responsable, qu'Hydro-Québec accentue ses actions sur les moyens d'économie d'énergie. Que la société utilise l'expertise de la firme régionale Négawatts Production inc. pour optimiser l'utilisation de l'énergie électrique au Québec. Ce qui signifierait par ricochet, la création d'emplois régionaux.

- **Recommandation 8**

Nous recommandons que le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 9), article 2, k) soit modifié pour inclure les lignes et les postes de 69kV et plus.

- **Recommandation 9**

Le suivi sur la teneur en mercure de la chair des poissons devrait s'étendre aussi sur une population de consommateurs de poissons.

Nous demandons au BAPE, avec la collaboration du DSP, de scruter ce dossier de santé publique plus à fond afin de rassurer la population et d'émettre des directives appropriées s'il y a lieu.